

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2013

RELATIF À LA VILLE ET À LA COHÉSION URBAINE - (N° 1337)

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° CE175

présenté par

M. Pupponi, rapporteur

à l'amendement n° CE|65 de M. Hanotin

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 2, supprimer les mots :

« le développement économique des territoires et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.